

## NOUVEL APPEL EN FAVEUR DES DÉTENUS

Si un certain nombre de libérations sont intervenues dans le courant de l'année, une trentaine de prisonniers politiques tunisiens condamnés en septembre 1968 et en février 1969 après avoir été impliqués dans les troubles de mars 1968 à l'université de Tunis sont toujours détenus à Bizerte, dans des conditions certes améliorées, mais qui demeurent rigoureuses. Le Comité international pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie (1) a tenu jeudi après-midi une conférence de presse à Paris pour attirer à nouveau l'attention sur le sort de ces détenus, et les conditions dans lesquelles ils avaient été condamnés.

M<sup>e</sup> Marcel Manville, avocat à la cour, a évoqué « l'illégalité éfarfante » des procès, et déploré qu'en dépit des nombreuses interventions auprès du président Bourguiba, aucune mesure d'amnistie n'ait été prise après l'élection présidentielle du 2 novembre (on croit savoir, cependant, qu'un projet dans ce sens est à l'étude). De son côté, M. Jambu-Merlin, professeur à la faculté de droit de Paris, a fait appel à la clémence des autorités tunisiennes, ajoutant : « Il m'est pénible qu'il y ait des taches sur ce pays, auquel je suis très attaché. »

Le R.P. Blanquart et M. Pierre George ont pris également la défense des détenus.

En marge de l'action du comité pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie, trente-huit professeurs de droit français ont adressé, le 2 novembre, au président Bourguiba, un télégramme dans lequel ils expriment l'espoir « qu'une large amnistie rendra la liberté et la plénitude de leurs droits aux prisonniers politiques ».

(1) 15, rue Michel-Ange, Paris-16<sup>e</sup>.